



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2023-13

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Vingt-Trois Janvier 2023 à 14 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : **16**

Date de convocation : 16 Janvier 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURAND-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Madame LEVY Véronique – Maire de Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Madame MARTIN Valérie | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Madame DURAND-GABORIT Anne |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur CAMMAL Francis | à | Madame FLEURY Line |
| - Madame MARTIN Pauline | à | Madame GALZIN Florence |

Etaient absents et excusés :

Monsieur RAT Emmanuel – Monsieur RIVIERE William – Madame TESSIER Muriel –
Monsieur NERAUD Frédéric – Monsieur BOURILLON Christian – Madame RASTOUL Isabelle
– Monsieur LACROIX Bruno – Monsieur JACQUET David – Madame GAY Catherine –
Monsieur GRANDPIERRE Alain.

Madame COMTE, Payeuse Centre Val de Loire et Loiret, était présente à la réunion.

Madame la Présidente expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin d'anticiper des besoins de renfort au sein des différents pôles du CDG45, il est proposé de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire des instances médicales et de la médecine préventive.

Ce contractuel serait recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un an. Sa rémunération sera calculée en prenant en compte, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience dans la limite de l'indice majoré 392.

Il est également proposé de créer un emploi non permanent pour renforcer ponctuellement les effectifs du service retraite, afin d'anticiper une charge de travail supplémentaire de l'agent en charge de la mission retraite sur la réforme prévue en 2023.

Ce poste serait pourvu par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un équivalent temps plein de 3 mois au cours de l'année 2023, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs. Sa rémunération sera calculée en prenant en compte, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience dans la limite de l'indice majoré 392.

Il est proposé au Conseil d'administration de créer ces 2 emplois et d'autoriser Madame la Présidente à procéder aux recrutements correspondants.

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le

0 2 FEV. 2023

La Présidente



Florence GALZIN